

REGLEMENT PARTICULIER



CONTEST RPRT 2016

Deuxième manche du Championnat de Madagascar des
Rallyes Virtuels 2016 (catégorie Licencier)

Deuxième manche du Challenge des Rallyes Virtuels 2016
(catégorie Amateur)

Samedi 16 avril 2016

Au PALAIS DES SPORT MAHAMASINA

PROGRAMME DU RALLYE

PARUTION DU REGLEMENT PARTICULIER : Lundi 11 avril 2016
DATE D'OUVERTURE DES ENGAGEMENTS : Lundi 11 avril 2016
DATE DE CLOTURE DES ENGAGEMENTS : Vendredi 17 avril 2016 à 18H
REMISE DES PRIX : Samedi 16 avril 2016

Samedi 16 avril 2016 : PALAIS DES SPORT MAHAMASINA

07H00 à 08H30 : Installation du matériel
08H30 à 09H30 : Tirage RB, Briefing tous les pilotes, Vérification technique
09H30 : Mise en place des pilotes et session test sur Rallyesim
10H00 : Depart Rallye

PERMANENCE & INSCRIPTIONS :

Du **Lundi 11 avril 2016 au Vendredi 17 avril 2016 de 9h à 18h**

Secrétariat du Rallye : Monsieur Henintsoa RANARISON

Inscription par MAIL : rallyevirtuelmada@gmail.com@gmail.com **Mettre en copie par MAIL**
: leonardo.rakotoson@gmail.com ou par message privé sur la page Facebook

[Rallye virtuel Madagascar](#)

Objet du MAIL : INSCRIPTION CONTEST

Contact : 033 11 266 83

Autre contact :

Leonardo RAKOTOSON contact : 033 27 00 340

I. ORGANISATION

1.1 Définition

Les Club VIRTUELS et la Fédération du Sport Automobile de M/car, organise le samedi 05 mars 2016, la « **Première manche du championnat de Madagascar de Rallye Virtuel « CONTEST** » et « **Première manche du Challenge de Rallye Virtuel « CHALLENGE** », sur PC avec le simulateur de conduite Automobile 'Richard Burns Rally' (RBR). Cette épreuve est dénommée : **CONTEST RPRT 2016.**

1.2 Comité d'organisation

Les adhérents des Clubs Virtuels et ses sympathisants,
Sous l'égide de la FSAM.

Officiels du rallye

DIRECTION DE COURSE

- Commissaire Sportif : Nommé par la FSAM
- Directeur de course : Nommé par la FSAM
- Directeur de course Adjoint : Nommé par le VMRC
- Service Classement: Nommé par la FSAM
- CRACS : Nommé par le VMRC
- Collège des Officiels : M et Mme les officiels de la FSAM

II. ELIGIBILITE

Le **CONTEST RPRT** deuxième manche du championnat de Madagascar de rallye Virtuel « CONTEST » compte pour le VIRTUAL MALAGASY RALLY CLUB 'CONTEST' 2016 (V.M.R.C- CONTEST 2016) catégorie LICENCIER.

Le **CONTEST FSAM** première manche du Challenge des Rallyes Virtuels "CHALLENGE" compte pour le CHALLENGE des RALLYES VIRTUELS 2016 catégorie AMATEUR.

III. DESCRIPTION

3.1 Nombre d'épreuves Spéciales : **suivant structure RoadBook et un POWER STAGE suivant nouvelle réglementation VMRC 2016 en annexe**

3.2 Distance totale des Spéciales : **minimum 100 Kms**

3.3 Nombre LEG ou JOURNEE : **Suivant structure RB, Maximum 04**

3.3 Nombre de section : **Suivant structure RB, Maximum 8 Sections suivant nouvelle réglementation VMRC 2016**

3.5 Type de revêtement : **GRAVEL - MIX MOD**

3.6 Configuration des Spéciales : **Suivant règlement VMRC 2016**

3.7 Configurations des voitures : **DEGATS REALISTES – DEGATS CUMMULES**

3.8 Conditions luminosités : **DAYLIGHT**

3.9 Configurations des pistes : **NEW – NORMAL –WORN**

3.10 Publication Météo : **PUBLICATION LE JOUR DU RALLYE**

3.11 Roadbook : **TIRAGE LE JOUR DU RALLYE suivant nouvelle réglementation VMRC 2016**

IV. VOITURES ADMISES

Sont admis les véhicules homologués :

4.1 – **Groupe 4RM : NGP_GRN_1**

4.2 - **Groupe 2RM : NGP_FWD_1, NGP_RWD_1, NGP_RWD_2 (sauf Lancia 037 EvoII), NGP_R2_R3_1**

NB : Classe des voitures

Classe 4 RM :

- **NGP_GRN_1**

Classe 2 RM :

- **NGP_FWD_1**

- **NGP_RWD_1**

- **NGP_RWD_2 (sauf Lancia 037 EvoII)**

- **NGP_R2_R3_1**

V. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

Toute personne qui désire participer au **CONTEST RPRT** doit adresser par mail au **secrétariat du Rallye** (coordonnées ci-dessus) la demande d'engagement, prévue à cet effet, dûment complétée (**téléchargée par vos soins sur Facebook**). Le **Règlement Particulier** de l'épreuve sera disponibles sur Facebook.

5.1 Date et heure limite de dépôt de la demande d'engagement :

- **Date d'ouverture des engagements :** Lundi 11 avril 2016 à 09h

- **Date de clôture des engagements :** Vendredi 15 avril 2016 à 18H

5.2 Chaque fiche d'inscription correspond à un poste de pilotage. Un maximum de deux pilotes, classés en deux séries, pourront s'inscrire sur chaque fiche. ***Il est impossible de changer de série et de voiture en cours de compétition.***

5.3 Le numéro RALLYESIM ainsi que le Pseudo devront impérativement être mentionnés dans la fiche d'inscription. Il est impossible de changer de numéro Rallyesim et de voiture après l'inscription. Tout pilote n'ayant pas mentionné son numéro Rallyesim sur la fiche d'inscription ou qui change de numéro avant le Rallye sera interdit de départ.

VI. DROITS D'ENGAGEMENT

6.1 Montant des droits d'engagement

Engagement jusqu'au Vendredi 17 avril 2016 à 18H:

1- **15.000 Ar / Pilote Licencier**

2- **et 5.000 Ar / Pilote Amateur.**

En paiement du droit d'engagement se fera le samedi 16 avril 2016 avant le tirage au sort du RB.

6.2 Demande d'engagement

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée:

- Fiche d'inscription des pilotes bien rempli (**n° rallyesim, pseudo, catégorie et voiture**).
- Les pilotes LICENCIER devront figurer dans la liste des pilotes virtuels transmis à la FSAM par les responsables des clubs virtuels existants.
- Les pilotes AMATEURS seront libres et peuvent être membre d'un club virtuel existant.

6.3 Remboursement des droits d'engagement :

6.3.1 - aux candidats dont l'engagement aurait été refusé.

6.3.2 - au cas où le rallye n'aurait pas lieu.

VII. OBLIGATIONS GENERALES

7.1 Contrôle du matériels et équipement des pilotes

Pour les LICENCIERS:

Les matériels (PC et volant) seront vérifiés pour conformité par la direction de course et ainsi que les équipements des pilotes (conduite uniquement avec des chaussettes ou des bottines de conduite). Les PC doivent être dotés des premières mises à jour pour le jeu RBR.

Seule la conduite sur volant est autorisée, sauf sur décision de la direction de course.

Pour les AMATEURS:

Les matériels (PC et manette ou volant) seront vérifiés pour conformité par la direction de course et ainsi que les équipements des pilotes (conduite uniquement avec des chaussettes ou des bottines de conduite). Les PC doivent être dotés des premières mises à jour pour le jeu RBR.

La conduite sur volant, manette ou clavier est autorisée sans restriction.

7.2 Accès Internet

La première manche du championnat de Madagascar de Rallye Virtuel Club 2016 et la première manche du Challenge des Rallyes Virtuels 2016 se jouera sur RSCenter (SESSION PUBLIQUE). Ainsi, il est obligatoire pour chaque poste de pilotage d'être muni d'une connexion internet pour se connecter sur le serveur en ligne de RSCenter.

7.3 Inscription des pilotes sur Rallyesim

- Chaque pilote doit être inscrit sur Rallyesim pour pouvoir participer au **CONTEST RPRT**.

- Les pilotes non encore inscrits devront voir la solution avec leur club ou les membres du bureau pour s'inscrire,

- Chaque pilote devra se souvenir de leur « PSEUDO » et leur N° Rallyesim ainsi que les mots de passe d'inscription « on-line » au moment de l'inscription et au départ de leur série,

- Tout pilote utilisant un autre login (Rallyesim), autre que son pseudo pendant le Rallye, devra être signalé par le Président de Club au Directeur de course.

DEROULEMENT DU RALLYE

VIII. DEPART

8.1 L'heure officielle pendant toute la journée du rallye sera l'heure GMT +3.

8.2 VÉRIFICATIONS AVANT LE DÉPART.

Tout équipage participant au CONTEST FSAM doit se présenter avec son matériel (installé) aux vérifications prévues conformément au programme du rallye.

- Tout concurrent se présentant en retard à l'installation du matériel, **au-delà de 08H30**, se verront infliger une amende de **10.000Ar**.

- Tout pilote se présentant en retard à aux vérifications Administratives, **au-delà de 08H45**, se verront infliger une amende de **5.000Ar**.

- Tout pilote se présentant en retard à la mise en place et aux vérifications techniques, avant le départ de la série concernée, seront **interdit de départ pour la journée**, et considéré comme abandon. **Mais pourra reprendre en Super Rallye à la journée suivante.**

8.3 Faux départs, départ manqué

Les faux départs et les départs manqués sont automatiquement jugés et pénalisés par la machine. Sanction 10 secondes par faux départ effectué. Abandon de la Spéciale et du reste de la journée si un départ est manqué (Non connecté ou problème de connexion sur RSCenter).

8.4 Délais de mise hors-course

Les temps de mise hors-course pour chaque épreuve spéciale sont fixés à :

- 05 mn pour les E.S de 7Km et moins. **Sauf PIRKA MENOKO (1&2) et BISANNE (1&2)**

- 10 mn pour les E.S de 7Km et plus

Tout concurrent dépassant le délai de mise hors course sera considéré comme abandon. Il pourra être repêché et prendre le départ de la prochaine journée.

8.5 Notes

Il est interdit d'utiliser les « **NOTES 3D** ».

8.6 Abandon

Chaque pilote qui abandonne ne doit plus continuer la section pour faciliter les calculs des temps. L'officiel doit lui signifier de quitter son playseat.

Pour tous les pilotes dont le temps ne sera pas transmis au serveur rallyesim (le statut est « in progress »), la direction de course devra consulter le carnet de bord dudit pilote ainsi que son replay afin de lui attribuer le temps de la spéciale. Malgré son statut « skipped », les temps des spéciales suivantes seront relevés par la direction de course et seulement dans ce cas-là.

Chaque poste de pilotage est sa voiture de course, il doit être en parfait état de marche afin d'éviter toute panne ou toutes autres interruptions techniques durant une épreuve spéciale (cas de : retour bureau, casques hors service, oubli des réglages Logitech, volant ou playseat abîmé en course, microcoupure de courant ...).

En cas d'apparition d'incidents de ces catégories, la spéciale en cours devra être jouée jusqu'à l'arrivée ou sera compté comme abandon (cas de retour bureau ou de machine qui plante). En aucun cas, le pilote ne recommencera l'épreuve spéciale).

Dans le cas d'un volant, pédale ou playseat abîmé pendant l'épreuve spécial, le pilote sera obligé de passer la ligne d'arrivée avec son propre moyen sans l'aide d'une autre personne en respectant l'article 8.4 ci-dessus sinon il est considéré comme abandon. Avant le départ de la prochaine ES, on accordera un temps de réparation de 10 minutes sans quitter l'application RSCenter dans le cas contraire le pilote est considéré comme abandon.

PENDANT LE CONTEST RPRT, LE REGLEMENT DE LA VMRC 2016 SERA APPLIQUE A LA LETTRE. IL N'Y AURA PAS DE DEROGATION, A CHACUN DE PRENDRE SA DISPOSITION ET PRECAUTION.

Pendant Le CONTEST FSAM l'utilisation d'un onduleur est conseillé.

En cas de bug généralisé, c'est à la direction de course d'apprécier le jugement lorsque le problème surviendra. Au cas où l'accès à RSCenter en ligne présente des difficultés lors des essais de connexion, le rallye basculera en mode manuel toujours sur l'interface RSCenter.

8.7 Repêchages

8.7.1 Un seul repêchage par manche qui se fera obligatoirement à la journée suivante.

8.7.2 Cette disposition s'applique à toute voiture concurrente ayant abandonné dans une épreuve spéciale et qui ne parvient pas à pointer à un contrôle. Elle se verra attribuer par la direction de course, pour chaque spécial non effectué, d'un temps pris sur le derniers temps de la spéciale concernée rajouté de trente (15) secondes pleines.

8.7.3 Après un repêchage, tout pilote subissant un abandon ou une mise hors course ne pourra plus prendre un départ.

8.8 Reconnaissances

Les reconnaissances sont interdites pendant la compétition sous peine de mise hors course. Pour essayer le matériel au moment de l'installation et avant le début de l'épreuve, ***seul l'essai sur «la piste définie au palais des sports» est autorisé avant 9h00mn.***

8.9 Fin d'Epreuve Spéciale et de Section

Le pilote qui vient de terminer la première épreuve spéciale de la section concernée, ne peut quitter son siège que quand le dernier pilote de la série en cours a terminé son épreuve spéciale, ou éventuellement sur ordre de la direction de course.

8.10 Réparations

Les réparations du véhicule ne peuvent s'effectuer qu'à la fin de chaque Section.

8.11 Pneumatiques

Le pilote doit effectuer un choix de pneus au départ de chaque Section et en fonction des données climatiques. Il ne pourra changer de pneumatiques qu'après réparation du véhicule à la fin de la section.

8.12 Replays

Les «Replays » devront être enregistrés à la fin de chaque « ES » car une vérification aura lieu après l'épreuve. Un contrôle inopiné sera effectué avant la proclamation des résultats. Les décisions y afférent seront soumises à la direction du C.S. Chaque concurrent devra stocker ses replays dans une CLE USB, avant la levée du parc Fermé.

8.13 Matériel et Poste de pilotage

8.13.1 Pour déterminer les emplacements des postes de pilotage destinés à l'installation du matériel, les organisateurs appliqueront le principe du 'premier arrivée, premier servi'.

8.13.2 Chaque équipage est responsable de son poste de pilotage et de sa proximité immédiate, surtout de sa propreté. Tout manquement jugé par la direction de course sera susceptible de sanction.

8.13.3 Chaque équipage est responsable de son matériel pendant toute l'épreuve et les organisateurs dégagent toute responsabilité en cas de détérioration ou de vol.

8.13.4 Chaque équipage est responsable de son matériel et de son bon fonctionnement.

LE REGLEMENT DE LA VMRC 2016 SERA APPLIQUE A LA LETTRE, IL N'Y AURA PAS DE DEROGATION.

8.14 Sanctions

Toute irrégularité, tout manquement à la réglementation ou à la discipline sera soumis à la discrétion de la Direction de Course. Cela pourra faire l'objet de sanction sans aucune possibilité d'appel.

8.15 TOUTES BOISSONS « ALCOOLISES » SONT INTERDITES DANS L'ENCEINTE DE LA MANCHE DU RALLY VIRTUAL CLUB ET CE PENDANT LA DUREE DES EPREUVES

IX. RÉCLAMATIONS

9.1 Tout concurrent peut porter réclamation contre une erreur ou une irrégularité commise au cours de l'épreuve, contre la non-conformité d'un véhicule, contre le classement auprès du CRAC.

9.2 Une demande écrite devra être présentée au plus tard dix (10) minutes après l'affichage d'un résultat.

9.3 Le montant du droit de réclamation fixé est de : **Dix Mille Ariary (10.000 Ar)** payable uniquement en espèces.

9.4 Aucun appel ne sera possible sur une décision de la direction de course.

X. CLASSEMENTS : LICENCIER & AMATEUR

10.1 Au cours du Rallye, les classements suivant seront publiés :

Classements partiels officieux : classements affichés par la direction du rallye après chaque Section.

Le classement final officiel LICENCIER & AMATEUR : Samedi 05 mars 2016 à partir de 17h30 sur le tableau officiel.

10.2 Classements

10.2.1 **Un classement général pour les catégories LICENCIER & AMATEUR**

10.2.2 **Un classement par Groupe (2RM) LICENCIER**

10.2.3 **Un classement «Junior» - 13 ans LICENCIER**

10.2.4 **Un classement « Senior » + 40 ans LICENCIER**

10.2.5 **Un classement « Jeunes » 14 ans à 20 ans LICENCIER**

La répartition des points se fera ainsi :

- **1er : 25 pts**

- **2eme : 18 pts**

- **3eme : 15 pts**

- **4eme : 12 pts**

- **5eme : 10 pts**

- **6eme : 8 pts**

- **7ème : 6 pts**

- **8ème : 4 pts**

- **9ème : 2 pts**

- **10ème: 1 pt**

POWER STAGE: 1 er : 3pts / 2 ème : 2pts/ 3ème: 1pt

XI. PRIX – COUPES

Classement GLE: LICENCIER & AMATEUR

1er : 1 coupe
2ème : 1 coupe
3ème : 1 coupe
4ème : médaille
5ème : médaille

Classement Junior : LICENCIER

1er : 1 coupe
2ème : 1 coupe
3ème : 1 coupe

Classement Sénior : LICENCIER

1er : 1 coupe
2ème : 1 coupe
3ème : 1 coupe

Classement 2RM : LICENCIER

1er : 1 coupe
2ème : 1 coupe
3ème : 1 coupe
4ème : médaille
5ème : médaille

Classement Jeunes : LICENCIER

1er : 1 coupe
2ème : 1 coupe
3ème : 1 coupe

XII- TIMING du Samedi 16 avril 2016 (PALAIS DES SPORT MAHAMASINA)

- Jusqu' à 08H30 : Installation du matériel
- 08H30 à 09H30 : Vérifications Techniques, tirage au sort RoadBook et Briefing de tous les pilotes
- 09H30 à 09H50 : Shakedown sur RScenter 1er et 2ème Série
- 09H50 à 09H55 : Mise en place des pilotes
- 10H00 : Départ CONTEST RPRT 2016
- 10H00 : Départ Leg1 1ère Série

Le reste du timing sera à l'appréciation du Directeur de course suivant l'évolution du Rallye.

REMISE DES PRIX

La remise des prix se déroulera le Samedi 16 avril 2016 à partir de 17h30 au PALAIS DES SPORT MAHAMASINA. Les prix non retirés à l'issus de la remise des prix resteront acquis à l'organisation.